



Pour la Paix et contre la Guerre Asbl

76, rue Henri Bessemer
L-4516 Differdange
Grand-Duché de Luxembourg

Monsieur le Président de la République

Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris
France

Differdange, le 25 septembre 2026

Objet : Annulation et report de la cérémonie commémorative du 27 septembre 2026 à Thil (54) et usurpation de la mémoire de résistantes soviétiques du détachement « Rodina » par les États russe et biélorusse

Monsieur le Président de la République,

Notre association sans but lucratif de droit luxembourgeois « Ad Pacem servandam – Pour la Paix et contre la Guerre » a été créée en 2017, à la suite de l'invasion militaire russe en Ukraine, dans le Donbass oriental et en Crimée.

Nous savions déjà en 2014/2015 que c'était toute l'Ukraine et, par la suite, l'Europe, que Poutine visait. Il s'agit pour lui de reprendre militairement le plus possible de territoires cédés en 1991 par l'Union soviétique et, en même temps, de déstabiliser ou de casser, si c'est possible, l'Union européenne, qui constitue pour lui une « concurrence démocratique » que sa dictature voisine ne tolère pas.

Après plus de quatre années de guerre d'agression à grande échelle contre le peuple ukrainien, Poutine n'a pas changé, alors que beaucoup d'Européens n'ont toujours pas compris ce qui est en jeu.

Avec notre association, nous sommes actifs surtout dans la région des trois frontières Sarre-Lor-Lux, où habite la plupart de nos membres. Nous organisons de l'aide aux victimes de la guerre en Ukraine, nous organisons des conférences d'information chez nous (l'une des dernières était avec Nicolas Tenzer), nous visitons des lieux de mémoire et de conflits passés en Europe, entre autres.

Pour ce dimanche 27 septembre, à Thil (Meurthe-et-Moselle), où se trouvait un camp de concentration nazi pendant la Seconde Guerre mondiale, la mairie avait organisé une commémoration à laquelle étaient invités des diplomates des ambassades russe et biélorusse, ainsi qu'un groupe de descendants d'une partie des trente-sept femmes soviétiques qui avaient été soumises au travail forcé dans la mine de Thil pendant la Seconde Guerre mondiale et qui avaient réussi à s'évader. Ces femmes avaient rejoint la Résistance française pour y combattre jusqu'à la fin de la guerre.

Ce dimanche, ces délégations russe et biélorusse, invitées par la mairie, devaient dévoiler et offrir à la mairie de Thil deux statues, déjà installées à l'entrée de la mine. Officiellement, il s'agissait d'honorer ces femmes soviétiques du détachement Rodina. Nous trouvons très louable le projet pédagogique du maire de Thil, M. Stéphan Brusco, et de son conseil municipal, qui souhaitent transmettre aux nouvelles générations cette mémoire locale des prisonnières soviétiques du camp de travail et de leur engagement dans la Résistance française.

Mais la mémoire de ce détachement Rodina, que constituaient ces femmes soviétiques évadées, doit-elle servir à glorifier les régimes totalitaires de Russie et de Biélorussie ? Non !

Grâce à l'action conjointe d'« Échanges Lorraine-Ukraine » (ELU), de notre association « Pour la Paix et contre la Guerre – Ad Pacem servandam » et de l'ambassade d'Ukraine à Paris, le maire de Thil a décidé d'annuler la cérémonie prévue.

Néanmoins, il déclare clairement dans son communiqué du 25 septembre que ce n'est que partie remise. Le dévoilement de ces statues est reporté à une date ultérieure.

Or, cet acte est intolérable et ne trouve aucune justification historique et morale.

Monsieur le Président, par cette lettre, nous attirons votre attention sur cette mascarade préparée par les États russe et biélorusse et qui devient chaque jour plus intolérable. En voulant offrir ces deux statues, sponsorisées d'ailleurs par la compagnie pétrolière Tatneft PJSC interdite de vente de pétrole et de gaz dans l'Union Européenne, ces deux États essaient de montrer leur « humanité », alors que le respect des Droits de l'Homme ne compte rien dans leurs propres pays.

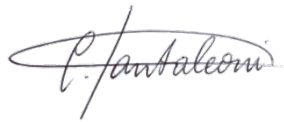
Comment la France, que vous représentez en tant que Président de la République, peut-elle permettre à ces régimes terroristes de s'approprier, sur le sol français, la mémoire de ces combattantes soviétiques pour la liberté, alors que ces États font aujourd'hui justement le contraire ?

Nous vous prions, dès lors, de faire en sorte que ces statues soient renvoyées dans les pays où elles ont été fabriquées, afin qu'elles ne confèrent, chez nous, aucune légitimité aux États de Poutine et de Loukachenko, responsables de crimes contre l'humanité. Les citoyens français seront ainsi préservés d'une perception faussée de l'histoire que ces États veulent transmettre avec ces statues.

En ce moment, les responsables politiques de ces États font emprisonner et torturer des milliers de leurs propres citoyens opposés à leurs régimes totalitaires. En ce moment même, les autorités russes d'occupation dans les territoires ukrainiens sont responsables d'emprisonnements, de tortures, de déportations et de politiques de russification touchant des civils ukrainiens vivant dans ces territoires.

Monsieur le Président, qu'est-ce qui vous empêche d'annuler toute commémoration future avec ces statues, qui sont des cadeaux empoisonnés, et de les faire renvoyer dans leurs pays d'origine ?

Dans l'espoir d'une intervention présidentielle conséquente de votre part dans cette affaire et dans cette lutte pour la vérité, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Claude Pantaleoni

Président de l'association sans but lucratif

Pour la Paix et contre la Guerre – Ad Pacem servandam